

Liberté pour Jean-Bernard Fourtillan !

Puissance Plume – jeudi 17 décembre 2020 – f@p-plum.fr

Collection : derrière l'affaire s'entremêlent toujours des trajectoires humaines

J.-B. Fourtillan a été détenu sans explication, son épouse a disparu

Le 10 décembre, des forces armées sont allées chercher J.-B. Fourtillan chez lui et l'on amené de force à Nîmes puis à Uzès. Qui a fait cela ? Police nationale ? Gendarmerie ? Renseignements militaires ? Brigade des stupés ? Comment s'est passé cette arrestation ? Nous n'en savons rien.

La presse a fourni cette histoire : le retraité de pharmacologie, 77 ans, faisait l'objet nous dit-on d'un mandat d'amener « *déjà par un juge d'instruction parisien* ». « *On lui reprocherait, entre autres, d'avoir donné des traitements expérimentaux à des malades souffrants de la maladie d'Alzheimer ou de parkinson et d'avoir exercé illégalement la profession de médecin ou de pharmacien* »(1). Voilà pour la justification officielle de son enlèvement. Il y a beaucoup à observer dans cette affaire.



Sa femme, qui pourrait témoigner de l'arrestation, est injoignable. Un proche, Frédéric Chaumont, dit : « *La dernière fois que je l'ai vue [samedi 12 décembre] dans l'appartement qu'elle avait loué avec son mari, elle était un peu anxieuse, mais toujours combative : elle voulait revoir au plus vite son mari. Ses enfants devaient arriver dans la soirée pour récupérer leur mère et la voiture de leur père. Nous n'avons plus aucune nouvelle de Madame Fourtillan depuis ce soir-là. Pas un seul coup de téléphone, pas un seul signe de vie. Ça ne lui ressemble absolument pas. Il lui est arrivé quelque chose.* »(2)

Les essais de patchs de valentonine contre Alzheimer et Parkinson

Le mandat d'amener « *déjà par un juge d'instruction parisien* » concernerait les « *essais cliniques sauvages* » menés dans l'Abbaye de Poitiers par le fonds de dotation Josefa. Avant toute chose, mon travail d'investigation consiste à présenter les gens et leur donner la parole. Je ne défends pas seulement Jean-Bernard Fourtillan comme un avocat le ferait, je lui donne surtout la parole comme un président de tribunal le ferait.

Pour comprendre cette affaire, il suffit de lire d'un côté un communiqué de presse accusateur typique des médias de masse(3) et deux communiqués : celui de Fourtillan lui-même(4) et celui du Pr Henri Joyeux(5). J'ajoute la lecture des témoignages (6) des gens dont certains ont participé à « l'essai clinique sauvage » ; un exemple : « *Nous t'adressons Jean-Bernard un IMMENSE MERCI pour l'ensemble de ton œuvre, ta disponibilité et l'empathie envers nous les malades.* » (témoignage de Patrik L.).

L'ANSM a porté plainte(3). « *C'est le pôle Santé du parquet de Paris qui a été saisi, précise à l'AFP Bernard Celli, directeur de l'inspection à l'ANSM* ». Il ajoute : « *la confiance de ces patients a été abusée* ». Mais demandez plutôt aux patients ce qu'ils en

pensent. Tout ce qui n'est pas autorisé par l'ANSM n'est pas forcément mauvais pour la santé des gens !

Ce qui m'apparaît clairement, vous en pensez ce que vous voulez, c'est que personne semble-t-il n'a porté plainte contre J.-B. Fourtillan pour « *mise en danger* » ou « *exercice illégal de la pharmacie* ». Personne semble-t-il n'a été victime en s'appliquant des patchs de valentonine, comme des gens l'ont été en prenant du médiateur de chez Servier, médicament à l'époque autorisé par l'ANSM. Au contraire, les malades avec lesquels M. Fourtillan est en contact se sont réjouis des traitements et des conseils qu'il leur a donnés.

Aussi, pour moi, il est totalement disproportionné de considérer qu'il faille interner M. Fourtillan pour les raisons d'un « *essai clinique sauvage* ».

L'Institut Pasteur et la covid-19

Le documentaire web « *Hold-up* » de Pierre Barnérias est sorti le 11 novembre 2020 sur la plateforme Vimeo. Il a été censuré deux jours plus tard(7). Ce film, qui dit des vérités dérangeantes sur ce qui est en train de se passer mondialement, subit une intense et très violente campagne de dénigrement. Même s'il y a des approximations et des choses discutables, l'essentiel est montré au grand public : la covid-19, tout en étant une réelle maladie infectieuse mais bénigne, est aujourd'hui le support d'un montage médiatique créant la peur et la terreur dans la population, fait la promotion de médicaments des trusts pharmaceutiques et le dénigrement des solutions simples HCQ, Ivermectine, Azythromicine, zinc et vitamine D. Peut-être est-ce que l'arrivée d'un tel virus est un coup monté, prémédité : le documentaire n'y va pas par quatre chemins, il l'affirme que c'était prémédité. Je ne rentrerai pas dans ce sujet, je resterai dans la constatation qu'il y a un montage médiatique, une réelle recherche de générer la peur du virus SARS-Cov-2, ce qui est totalement infondé.

Je compare cela à la manipulation de l'opinion publique aux U.S.A. en 1915-1916 qui a abouti à leur entrée en guerre en Europe alors que le président avait été élu sur un programme de non-intervention(8). Il fallait que les américains croient vraiment que les Allemands étaient dangereux pour eux. De même aujourd'hui, tout est fait pour que les peuples croient que la maladie covid-19 est très dangereuse pour eux. Or, ce n'est absolument pas le cas quand on regarde les chiffres froidement sans faire intervenir la douleur individuelle (ce qui est nécessaire pour discuter de gestion des population).

Dans « *Hold-up* », J.-B. Fourtillan dit (9) :

Je suis Jean-Bernard Fourtillan, j'étais professeur de chimie thérapeutique à la faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers et je suis ingénieur chimiste de formation.

En 1977, j'ai décidé de créer un centre de recherche biomédicale de phase 1. En phase 1, quand un médicament est étudié chez l'animal, il passe chez l'homme, et on fait des études de phase 1, c'est-à-dire des études de tolérance du médicament.

Quand au mois de mars, quand ils ont trouvé le premier brevet, il m'a fallu quinze jours pour comprendre la suite.

Il ont pris le virus, responsable de l'épidémie de SARS en Asie SARS-CoV qui n'a fait que 714 morts, c'est vous dire la non dangerosité de ce coronavirus, et ils ont inséré la séquence d'ADN de la Malaria, et puis ils

ont inséré 157 fragments/segments d'ADN et de protéines. Ce qui a donné SARS-CoV-1.

Ce brevet a été déposé en 2003.

Quand vous déposez un brevet, en 2003, avec 158 insertions, c'est un travail de 10 ans au moins. Et donc ils avaient commencé dans les années 90.

Ensuite, en 2011 ils ont pris un brevet. De SARS-CoV-1, ils sont passés à SARS-CoV-2. C'est exactement la même chose. Voilà le brevet. Il n'y a pas eu de manipulation puisque c'est la même chose. C'est une continuation du brevet de 2003.

Il y a quelques jours, on a découvert qu'on avait pris un brevet sur les tests covid-19, des tests pour détecter la maladie covid-19, le 13 octobre 2015. Donc ils connaissaient le virus. Puisqu'ils connaissaient la maladie.

[Le Journaliste] : *"cet ingénieur, détenteur de plusieurs brevets, n'est pas le seul à être convaincu de l'origine humaine de ce corona".*

Enfinement il est pas dangereux ce virus. Il est un peu plus dangereux que le coronavirus naturel puisqu'on a foutu des saloperies. Mais ce qui est très dangereux, c'est le vaccin qui va en sortir.

[Le Journaliste] : *"Par qui il a été fabriqué ?"*

Tout a été fabriqué par l'Institut Pasteur.

[Le Journaliste] : *"Pour le professeur, aucun doute : le virus est sorti de l'Institut Pasteur, avant d'être envoyé à Wuhan ou ailleurs. Le coupable de la covid-19 a bien été trouvé".*

L'Institut Pasteur a réagit en infirmant presque tout(10) et annonce vouloir porter plainte pour diffamation contre le réalisateur de Hold-up(11). Il serait particulièrement intéressant d'assister à des débats contradictoires entre l'Institut et le Pr Fourtillan. Pasteur parle d'un brevet de 2004 tandis que Fourtillan parle d'un brevet de 2003. Pasteur affirme que ce brevet de 2004 n'est pas l'invention du virus SARS-CoV-1 mais celui d'un « vaccin » contre ce virus. Il nous faudrait les textes des brevets pour voir de quoi on parle et qui dit vrai : peut-être les deux en même temps ?

Par contre, Pasteur ne fait pas la négation qu'en 2015, un de ses brevets mentionne une maladie infectieuse appelée « covid-19 ». C'est le journal « 20 Minutes » qui nous offre le texte de ce brevet (12) :

« Il y a quelques jours, on a découvert qu'on avait pris un brevet sur les tests pour détecter la maladie Covid-19 le 13 octobre 2015 »

L'affirmation émane de Jean-Bernard Fourtillan, qui a été soupçonné [d'avoir mené](#) un essai clinique douteux.

Un brevet intitulé « système et méthode pour tester le Covid-19 » [existe bien](#). Toutefois, ce brevet a fait l'objet de modifications. Initialement déposé en 2015, celui-ci [portait alors sur l'utilisation](#) de données biométriques. Il a ensuite été modifié en septembre 2020 pour porter sur une méthode de test du nouveau coronavirus.

Un simple clic permet d'accéder au texte du brevet. La première phrase du résumé est ainsi rédigée : « A method is provided for acquiring and transmitting biometric data (e.g., vital signs) of a user, where the data is analyzed to determine whether the user is

suffering from a viral infection, such as COVID-19 ». Donc en 2015, l'Institut Pasteur connaissait une maladie infectieuse virale nommée Covid-19. Or, on arrête pas de nous répéter depuis février qu'elle est soi-disant totalement nouvelle en 2020, le gouvernement est face à un problème nouveau, etc.

Dans le documentaire, ce n'est pas J.-B. Fourtillan qui dit que le virus SARS-CoV-2 a été envoyé à Wuhan, c'est la voix off du film qui lui fait dire ça. Elle ne dit pas que c'est l'Institut Pasteur qui l'a fait. Il faut normalement utiliser le conditionnel et la prudence pour dire un truc pareil : c'est une hypothèse qu'on taxera facilement de « complotiste ». Cependant, pour l'ensemble du film « *Hold-up* », je pense qu'il faut soutenir Pierre Barnérias, de sa bonne foi pour tenter d'expliquer l'inexplicable de la situation. Les thèses complotistes naissent de la question : comment peut-on en arriver à prendre des décisions aussi éloignées du bon sens comme un confinement improvisé de toute la population alors qu'il n'y a jamais eu une seule étude scientifique qui ait examiné cette hypothèse dans la littérature médicale ? On en vient à imaginer des tas de trucs tellement c'est contraire aux règles de bon sens et de logique médicale.

Le combat de Jean-Bernard Fourtillan contre les neurotoxiques aluminium



Avez-vous vu cette vidéo où l'on voit J.-B. Fourtillan devant le Ministère des Solidarités et de la Santé, le 25 août 2020, avec une hargne combative, en gilet jaune, dénonçant la présence des molécules neurotoxiques à base d'aluminium dans les vaccins rendus obligatoires et dans toutes sortes de médicaments comme le SMECTA pour les enfants(13) ? C'est l'ANSM qui est responsable de la mise sur le marché de ces produits aluminisés à des doses jusqu'à 95 fois dépassant la norme de l'OMS. Il ne serait donc pas étonnant de voir l'ANSM vouloir faire condamner le personnage par ailleurs pour les fameux « *essais cliniques sauvages* ». Le faire taire pourrait être une méthode de défense expéditive pour gagner du temps.

Jean-Bernard Fourtillan n'a pas été amené au juge d'instruction parisien.

Il y avait un mandat d'amener « *délivré par un juge d'instruction parisien* ». Mais ce 10 décembre, il n'a pas été amené devant ce juge. Il a été écroué à Nîmes puis enfermé à l'isolement à l'hôpital psychiatrique d'Uzès. Pourquoi ? La presse gouvernementale donne l'histoire suivante : « *un médecin l'a examiné et a considéré que son état de santé*

nécessitait un placement dans un établissement psychiatrique. Le préfet du Gard a suivi cet avis. Selon Eric Maurel, le procureur de Nîmes, Jean-Bernard Fourtillan n'a pas, à ce jour - ce vendredi 11 décembre - contesté son internement. »(1)

Pour me faire une opinion, j'ai cherché des vidéos récentes de J.-B. Fourtillan. On peut le voir notamment devant le Ministère des Solidarités et de la Santé en août 2020 à dénoncer la présence de l'aluminium dans les « vaccins »(13). Comment peut-on passer d'un stade combatif de ce genre au stade où l'on accepte d'être considéré comme un fou dangereux, nécessitant d'être maintenu à l'isolement ? C'est on ne peut plus difficile à croire.

Un commentateur du Midi-Libre propose cette explication :

L'article 122-1 du code pénal dispose ainsi que « n'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychiatrique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes. »

C'est la procédure. Il est d'accord le monsieur, soyez donc heureux. C'est la France .

Ainsi, pour ne pas avoir à subir les foudres pénales suite aux « essais cliniques sauvages » et peut-être aussi face aux possibles plaintes de l'Institut Pasteur, les autorités l'auraient convaincu de se laisser interner en H.P. ? C'est possible de la part d'un procureur : la tendance forte de ces dernières années est de trouver un moyen pour que l'accusé s'auto-déclare coupable en échange d'une peine minimisée. Je n'ai pas les chiffres mais c'est une tendance lourde : de plus en plus d'affaires passent par la composition pénale. Mener un essai clinique sans autorisation est passible de 15.000 euros d'amende et d'un an de prison, selon Bernard Celli, sans compter les éventuelles peines du code pénal(3). Alors ici ce serait similaire à une composition pénale mais en mode informel : une tractation avec les geôliers. Problème : une fois interné, rien n'assure J.-B. Fourtillan qu'il ne sera pas poursuivi pénalement.

L'autre hypothèse est qu'il ait perdu son calme, sa retenue. Cependant, avec des insultes à agents, on prend une condamnation pour « outrages » et pour un refus d'obtempérer, on prend une condamnation pour « rébellion », rien d'autre.

Le problème est qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucun témoin qui puisse confirmer ou infirmer les déclarations des agents dépositaires de l'autorité publique aux médias.

Pour l'ANSM et l'Institut Pasteur, qui sont deux institutions publiques rapelons-le, le fait que J.-B. Fourtillan soit interné a ceci de commode qu'il n'y a pas à discuter avec lui devant un tribunal. Non seulement l'accusé ne peut plus se défendre mais surtout tout ce qu'il dit est dénigré puisqu'il est « fou ». C'est une sorte de condamnation rapide par fait accompli : puisqu'il est interné, tout ce qu'il a fait et tout ce qu'il a dit serait sans fondement. Mais pour des gens comme moi, et j'espère pour vous, le monde réel est plus complexe. Je pense que nous devons nous mobiliser pour qu'il retrouve sa liberté d'expression.

Je comparerai le cas Fourtillan avec l'affaire Guingouin(14). Le héros de la Résistance fût interné à l'hôpital psychiatrique de Toulouse alors qu'il était accusé d'un meurtre (un fait divers sans importance) qu'il n'avait évidemment pas commis.

Ce jeudi 17 décembre, J.-B. Fourtillan est sorti libre(15). Nous en saurons bientôt plus sur les conditions de son arrestation et son internement.

Contexte guerrier de l'information

Cet événement avec Jean-Bernard Fourtillan est donc potentiellement à ranger dans la case « arrestation politique ». Tous les ingrédients sont réunis.

Une propagande de plus en plus monstrueuse se déchaîne sur tous les médias quels qu'ils soient afin de convaincre les Français de lutter contre une maladie qui existe bel et bien mais qui est bénigne : la covid-19. Toute la manipulation médiatique repose sur les tests PCR, demandez-moi la liste des preuves qui montrent que non seulement cette technique n'est pas adaptée pour identifier si quelqu'un qui est contagieux de cette maladie, mais surtout elle provoque une quantité énorme de faux positifs. Ces gens sont montrés du doigt et isolés alors qu'ils portent en eux des traces du passage du virus et possèdent donc probablement une immunité contre lui qu'ils pourraient transmettre.

Alors que des traitements existent avec des molécules très connues, efficaces, peu onéreuses(16,17), se manifeste pourtant clairement une volonté politique très forte d'imposer la seringue « vaccin contre la covid-19 » à la population. Les doses sont déjà achetées aux trusts de la chimie avant qu'une étude sur leur efficacité supposée ne soit publiée, avant même qu'une décision réglementaire de qui « vacciner » ne soit prise par le Ministère de la Santé. C'est la population qui freine, c'est l'opinion publique qui doit être contrôlée, fabriquée pour qu'ils puissent arriver à leurs fins.

Nul ne peut ignorer que les rouages réglementaires dans le domaine de la Santé dans le monde entier jusqu'à l'OMS sont rongés par la corruption douce des trusts internationaux, qu'ils soient de la chimie, de la pharmacie, ou l'humanitaire comme la fondation Bill et Méline Gates qui affirme vouloir « vacciner » la population mondiale toute entière contre la covid-19.

La guerre que mène la propagande s'apparente aux deux guerres mondiales du XX^e siècle : on amène de plus en plus de matériel sur le front et on bombarde jusqu'à ce que l'adversaire n'ait plus les moyens de répondre. Ces deux atrocités de l'histoire de l'humanité sont la révélation de la domination de la quantité sur la qualité. Voyez cette information récente de l'arrivée de nouveau matériel sur le front médiatique : L'ONU vient de se doter d'une armée de 110.000 "volontaires du renseignement" afin de combattre la désinformation sur internet(18) :

Fake news about COVID, its origins, treatment and prevention, has gone viral.

- *UN has launched counter-attack, wants you to help.*
- *Storyful founder says algorithms and human editors can help turn the tide.*
- [Subscribe](#) *to the World Vs Virus podcast.*

Jean-Bernard Fourtillan a été réduit au silence, isolé de ses proches pendant une semaine. Nous verrons s'il continue ses combats pour trouver des remèdes simples à la maladie d'Alzheimer, de Parkinson, pour faire enlever les hydroxides d'aluminium de bon nombre de produits pharmaceutiques et produits alimentaires. Nous verrons s'il continue à s'opposer aux forces qui veulent « vacciner » la population mondiale contre la covid-19 avec la plus grande précipitation et dans la plus grande confusion possible.

Ne nous laissons pas emporter dans la confusion ni dans la peur.

Questions de vocabulaire

Vous aurez peut-être noté que dans cet article, je n'utilise jamais le mot « vaccin » sans guillemets. Je me rappelle de notre combat contre les OGM dans l'agriculture au milieu des années 2000. Il nous fallait distinguer quels OGM précisément étaient dans le collimateur des faucheurs. C'est pareil pour les « vaccins ». il n'y a aucune idéologie à croire, aucune théorie à échaffauder. Certains « vaccins » contiennent de l'aluminium, c'est toxique, on en veut pas. La thérapie génique de Pfizer contre la covid-19 est une expérimentation nouvelle ; elle ne peut pas s'appeler « vaccin ». On en veut pas à ce stade des connaissances. D'ailleurs, la comparaison avec les OGM prend tout son sens puisque Christian Vélot a réalisé une expertise sur l'utilisation de la thérapie génique pour endiguer l'épidémie de SARS-CoV-2(19).

Que faire ?

Je crois que la poursuite des combats de J.-B. Fourtillan pour la vérité sur la présence d'aluminium dans les « vaccins » l'aideront. Il n'est pas justifié de le faire interner en H.P. sans lien avec l'extérieur. S'il est accusé par l'ANSM ou l'Institut Pasteur, il faut qu'il réponde de ses actes normalement devant un tribunal. En aucun cas, sa parole ne doit être noyée au fond du fleuve.

L'association E3M77 a obtenu des financements de l'ANSM pour mettre en évidence la migration de l'aluminium dans le cerveau. C'est une stratégie qu'on peut critiquer mais qui vient appuyer le fondement d'une des actions de M. Fourtillan : voir la vidéo explicative qui montre que la Ministre de la Santé Agnès Buzyn se moque bien des gens dans ce dossier (20).

Si j'ai des nouvelles, j'en donnerai. Dans tous les cas, l'histoire de J.-B. Fourtillan ne tombera pas dans l'oubli. Merci à vous par avance de votre vigilance et de vos retours.

Références

- (1) *Le Midi Libre* 11 décembre 2020 « *Le Pr Fourtillan, l'un des intervenants de "Hold-up" interné dans le Gard, était recherché par la justice* »
- (2) *Agora TVNews* 14 décembre 2020 « *Dernières nouvelles de Jean-Bernard Fourtillan : Disparition inquiétante de sa femme Marianne* » <https://www.youtube.com/watch?v=NRN-BgyevLE>
- (3) ANSM : Agence Nationale de Sécurité du Médicament. *Huffingtonpost* 19 septembre 2019 « *L'ANSM met fin à un "essai clinique sauvage" réalisé dans une abbaye près de Poitiers* » https://www.huffingtonpost.fr/entry/ansm-essai-clinique-abbaye-poitiers-henri-joyeux_fr_5d83e900e4b0957256b3d484
- (4) Jean-Bernard Fourtillan 22 octobre 2019 « *Droit de réponse du Professeur Jean-Bernard FOURTILLAN* » <https://valentonline.fr/fr-fr/pr-jbf/droit-reponse-jbf.html>
- (5) Communiqué du Professeur Henri JOYEUX. La découverte de la valentonine, le Fonds Josefa, « l'essai clinique sauvage » à l'abbaye de poitiers <https://www.famillessanteprevention.org/lettres/communique-a-propos-de-la-transparence-des-professeurs-jean-bernard-fourtillan-et-henri-joyeux-la-decouverte-de-la-valentonine-le-fonds-josefa-lessai-clinique-sa/>
- (6) Témoignages des malades ayant participé aux Recherches du Pr Jean-Bernard Fourtillan. <https://valentonline.fr/fr-fr/temoignages/tous-les-temoignages.html>

- (7) Marie Wilhelm « J'ai acheté le film @holdup_ledoc sur Viméo pour le regarder plus tard. Il m'attendait dans ma bibliothèque Viméo. Il a été censuré : je n'y ai plus accès ! » <https://twitter.com/labatmarie1/status/1327162167657963521>
- (8) Jimmy Leipold « *Propaganda – la fabrique du consentement* » film documentaire ARTE 2017 <http://www.entelekheia.fr/2018/06/09/propaganda-la-fabrique-du-consentement/>
- (9) Interview de J.-B. Fourtillan dans le documentaire Hold-up <https://www.youtube.com/watch?v=3Z1-O-vsoU8>
- (10) Institut Pasteur 22 octobre 2020 mis à jour le 1^{er} décembre 2020 « *Coronavirus : attention aux fausses informations sur la Covid-19 circulant sur les réseaux sociaux* » <https://www.pasteur.fr/fr/accueil/journal-recherche/actualites/coronavirus-attention-aux-faussees-informations-covid-19-circulant-reseaux-sociaux>
- (11) Huffingtonpost 23 novembre 2020 « *"Hold-up": L'Institut Pasteur va porter plainte en diffamation contre le réalisateur Pierre Barnérias* » https://www.huffingtonpost.fr/entry/hold-up-linstitut-pasteur-va-porter-plainte-en-diffamation-contre-le-realisateur-pierre-barnerias_fr_5fbc0f8bc5b6e4b1ea44fb45
- (12) 20 Minutes 14 novembre 2020 « *« Hold-Up » : On a vérifié les affirmations de ce documentaire qui entend dénoncer la gestion de l'épidémie de Covid-19* » <https://www.20minutes.fr/high-tech/2907687-20201114-hold-up-verifie-affirmations-documentaire-entend-denoncer-gestion-epidemie-covid-19>
- (13) Manifestation 25 août 2020 « *Stop à l'aluminium dans les Vaccins et libérez les patches* » <https://odysee.com/@MKWhiteRabbit:3/Stop-%C3%A0-l'aluminium-dans-les-Vaccins-et-lib%C3%A9rez-les-patches:7>
- (14) Michel Taubmann « *L'affaire Guingouin* » Editions Lucien Souny 2004 <https://www.luciensouny.fr/catalogue/seconde-guerre-mondiale/laffaire-guingouin/>
- (15) « *Midi libre* » 17 décembre 2020 « *Gard : le Pr Fourtillan, l'un des intervenants de "Hold Up", est libre et a quitté l'hôpital psychiatrique* » <https://www.midilibre.fr/2020/12/17/uzes-jean-bernard-fourtillan-est-libre-et-a-quitte-lhopital-psychiatrique-9263728.php>
- (16) Patrice Gibertie 11 décembre 2020 "*LE VIRUS A PEUR D'ATTRAPER LE PALU!*" <https://pgibertie.com/2020/12/11/le-virus-a-peur-dattrapper-le-palu/>
- (17) Pauline Capmas-Delarue 8 avril 2020 "*Coronavirus : l'ivermectine, nouvelle chloroquine ?*" <https://www.medisite.fr/coronavirus-livermectine-nouvelle-chloroquine.5562870..html>
- (18) L'ONU recrute une armée de 110.000 "volontaires du renseignement" afin de combattre la désinformation sur internet. <https://www.weforum.org/agenda/2020/11/misinformation-infodemic-world-vs-virus-podcast/>
- (19) C.R.I.I.G.E.N. 12 octobre 2020 « *Covid-19 : Rapport d'expertise sur les vaccins ayant recours aux technologies OGM* » <https://criigen.org/rapport-dexpertise-sur-les-vaccins-genetiquement-modifie/>
- (20) Association A3M - 27 novembre 2018 « *Dangers de l'Aluminium des Vaccins : L'ALU TOTAL !* » <https://www.youtube.com/watch?v=tGdkUB8HTM8>